

## Compte-rendu de la réunion CNRS-SHS du mercredi 10 septembre 2008

Cette réunion comportait la présence de directeurs d'unités CNRS (de la région parisienne et de province), de représentants des Universités et d'un certain nombre de chercheurs.

La première intervention (1 heure) a été celle d'Arnold MIGUS, Directeur général du CNRS qui a expliqué les grands principes de réorganisation du CNRS (résultant notamment de l'adoption du plan stratégique par le CA du 1<sup>er</sup> juillet).

Le CNRS sera désormais structuré autour d'**Instituts** (au nombre de 9, dont les SHS), de **thèmes transverses** (6) et de **pôles** (3)

**Les Instituts**, au nombre de neuf, seront chargés des deux missions complémentaires mais désormais « disjointes » assignées au CNRS : **opérateur** d'un « noyau de laboratoires stratégiques » et **agence de moyens** pour des laboratoires relevant d'un autre institut du CNRS ou d'un organisme tiers. Cette disjonction se traduit par le fait qu'il n'y aura plus de « fungibilité » entre les deux missions. La fonction d'opérateur est appelée à diminuer. Les Instituts seront gérés par un conseil

**Les pôles**, au nombre de trois seront chargés d'initier et de consolider les actions transverses (« Les hommes dans le système Terre », « Origine et maîtrise de la matière », « La société en réseau »). Leurs directeurs seront directement rattachés à la direction du CNRS, un « comité de direction » réunissant par ailleurs les directeurs des Instituts.

**La direction du CNRS** nommera les directeurs des Instituts (A. Migus a cependant au cours de la discussion réservé le cas des directeurs des Instituts « nationaux »). Elle gèrera le budget du CNRS dans son ensemble en répartissant les moyens financiers entre les Instituts. Elle établira les « contrats objectifs moyens » avec les Instituts. Elle gèrera l'ensemble des ressources humaines du CNRS, négociera les contrats de partenariat.

A la base, il y aura les « laboratoires » et les « plateformes » (mise en commun d'un ensemble de moyens). **Les laboratoires** auront la possibilité d'être rattachés à plusieurs Instituts mais ils auront un rattachement principal. A. Migus a rappelé les conclusions de la commission d'Abert sur le statut des UMR : le statut d'UMR suppose une contribution « significative » de chacun des partenaires (ce ne peut être seulement un « label symbolique ») ; la convention de partenariat doit comporter un volet « gestion des ressources humaines » (prévoyant la modulation du service des enseignants-chercheurs et une procédure de double appartenance) ; deux tutelles seulement doivent exister. Le principe est celui d'un « mandat unique de gestion » qui doit être confié à l'hébergeur — système dont la mise en œuvre sera progressive.

L'évaluation des chercheurs continuera à être faite par les 40 sections du comité national (qui subsiste). Le CNRS sera doté d'un conseil scientifique.

Concernant la **gestion des ressources humaines**, une série d'innovations seront mises en application dès 2009. Des « chaires CNRS-enseignement supérieur » seront créées : les intéressés seront nommés maître de conférences mais payés (sans doute pendant cinq ans) par le CNRS, les heures d'enseignement (le tiers du service) étant payées en heures complémentaires. Il sera prévu le recrutement en CDI d chercheurs et ingénieurs étrangers de haut niveau. Un système de primes, destinées à récompenser l'excellence, sera mis en place.

Tous les Instituts ont « vocation » à assumer, en plus de leurs deux missions principales, des « missions nationales » qui leur seront confiées par l'État (missions apparemment de coordination scientifique de leur périmètre d'intervention).

La seconde intervention a été celle de B. Laurioux. Il a présenté la nouvelle version du projet de création d'un « Institut national des sciences humaines et sociales » qui avait été diffusé en juillet. Le fond reste sensiblement le même ; simplement l'habillage diffère pour mieux présenter les arguments justifiant cette création. On retrouve donc les trois grands domaines : « Culture et sociétés dans l'histoire », « Hommes, sociétés et environnement », « Cognition et comportement »

— avec un très fort déséquilibre entre les trois domaines (un poids lourd : le premier et un poids plume : le troisième, dont l'individualisation résulte apparemment de pressions extérieures...).

Conformément au schéma général des Instituts nationaux présentés par A. Migus, l'INSHS aurait la triple fonction d'opérateur de recherche (à travers des « unités stratégiques » caractérisées par une recherche « de très grande qualité et à forte visibilité internationale »), d'agence de moyens (mise à la disposition d'équipes de recherche d'une « panoplie de moyens »), de coordination nationale (« coordination nationale de la prospective » et « porte-parole des SHS »). L'Institut doit couvrir tous les domaines des SHS qui se trouvent actuellement au CNRS. Il comporterait un « comité stratégique » et un « conseil scientifique ».

Le débat après les deux interventions a été tendu, même si les intervenants avaient manifestement pour mission de rassurer l'auditoire.

***Le décryptage des propos tenus conduit à penser :***

— *que si les SHS auront bien un « Institut », la dimension « nationale » de celui-ci est loin d'être acquise (contrairement aux engagements pris en juin) : l'idée que le CNRS pourrait imposer sa fonction de « coordination » des recherches à l'ANR apparaît notamment totalement illusoire ;*

— *que la maîtrise du CNRS sur la désignation des directeurs des « Instituts nationaux » n'est nullement garantie ;*

— *qu'il est clair que ne garderont le statut d'UMR que les unités correspondant à des choix jugés « stratégiques » par le CNRS, les autres obtenant ponctuellement des « moyens » du CNRS sur la base de projets (un peu sur le modèle de l'ANR) ;*

— *que le nombre des UMR en SHS est dès lors appelé à diminuer drastiquement ;*

— *que le système des « chaires CNRS-enseignement supérieur » aura pour effet, à terme, de supprimer le statut permanent de chercheur, puisque les intéressés passeront au bout de quelques années dans l'enseignement supérieur.*

Compte-rendu établi par J. Chevallier